

ARRETE N° 1110/80 MINFI DU 10/11/2022
portant nomination de responsables au Ministère des Finances

LE MINISTRE DES FINANCES,

- Vu** la constitution,
Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145-bis du 04 août 1995 ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2013/066 du 28 février 2013 portant organisation du Ministère des Finances ;
Vu le décret 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés au postes ci-après dans les services centraux du Ministère des Finances :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DU PERSONNEL

Sous-Directeur : Monsieur **MEDIBE Salomon**, Administrateur Civil, Matricule **601 335-M**, précédemment Chef de Service de la Formation et des Stages, en remplacement de Monsieur ASSAM ABANE Didier Désiré Yves, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

SOUS-DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Chef de Service : Madame **NYANGONO Michelle Nadine**, épouse **NKO'OMINTYANG**, Cadre Contractuel d'Administration, Matricule **754 263-M**, précédemment Chef de Bureau des Etudes, en remplacement de Monsieur BANOCK BAMBOCK Vincent Eric, appelé à d'autres fonctions.

SERVICE DE LA FORMATION ET DES STAGES

Chef de Service : Madame **NGO MBECK Sophie**, épouse **NGUIDJOL**, Secrétaire d'Administration Principal, Matricule **615 276-M**, précédemment en service à la Direction des Ressources Humaines, en remplacement de Monsieur MEDIBE Salomon, appelé à d'autres fonctions.

SERVICE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Chef de Service : Madame **EOCK Jeanne Nancy Estelle**, Cadre Contractuel d'Administration, Matricule **748 082-U**, précédemment en service à la Direction des Ressources Humaines, poste vacant.



ARTICLE 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au journal officiel en français et anglais.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
012060	15 NOV 2022
PRIME MINISTER'S OFFICE	

Yaoundé, le _____

LE MINISTRE DES FINANCES,

Louis Paul MOTAZE